



**aide
à domicile**

LA BRANCHE

CPREFP

Provence-Alpes-
Côte d'Azur-Corse



PANORAMA RÉGIONAL 2025

SUR DONNÉES 2024

DES MÉTIERS
AU  DU LIEN
SOCIAL

PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR- CORSE



LA BRANCHE EN RÉGION

Dans chaque région il existe une Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPREFP). À ce titre, elle met en œuvre, pour mieux répondre aux enjeux régionaux et s'adapter aux problématiques de décentralisation, des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle continue. La CPREFP joue un rôle politique majeur : elle représente la Branche auprès des acteurs locaux et constitue un interlocuteur clé sur les questions d'emploi et de formation professionnelle.

LE PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE

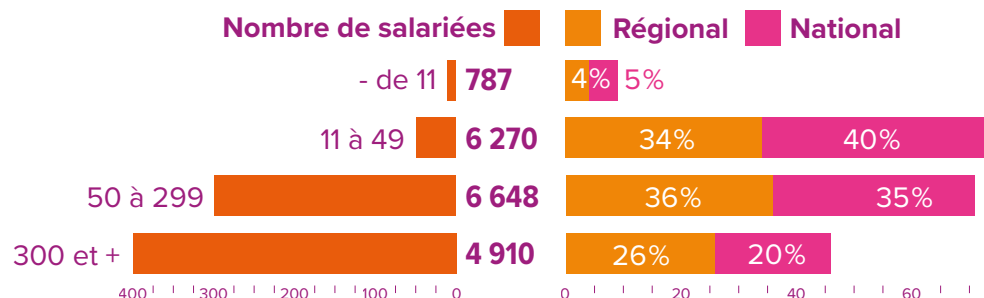
La Branche se compose des associations et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toute forme d'aide, de soin, d'accompagnement, de service et d'intervention à domicile. La Branche professionnelle continue à jouer un rôle majeur, fédérant toujours les acteurs historiques de l'aide, du soin et des services à domicile, avec une structuration renforcée et une représentation prééminente du secteur. Elle regroupe 6 330 structures prestataires de cette activité et embauche 191 580 salariées. Vous pouvez retrouver toutes les actualités et les textes fondateurs de la Branche sur :

aideadomicile-labranche.fr



LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES SALARIÉES SELON LES TAILLES DE STRUCTURES

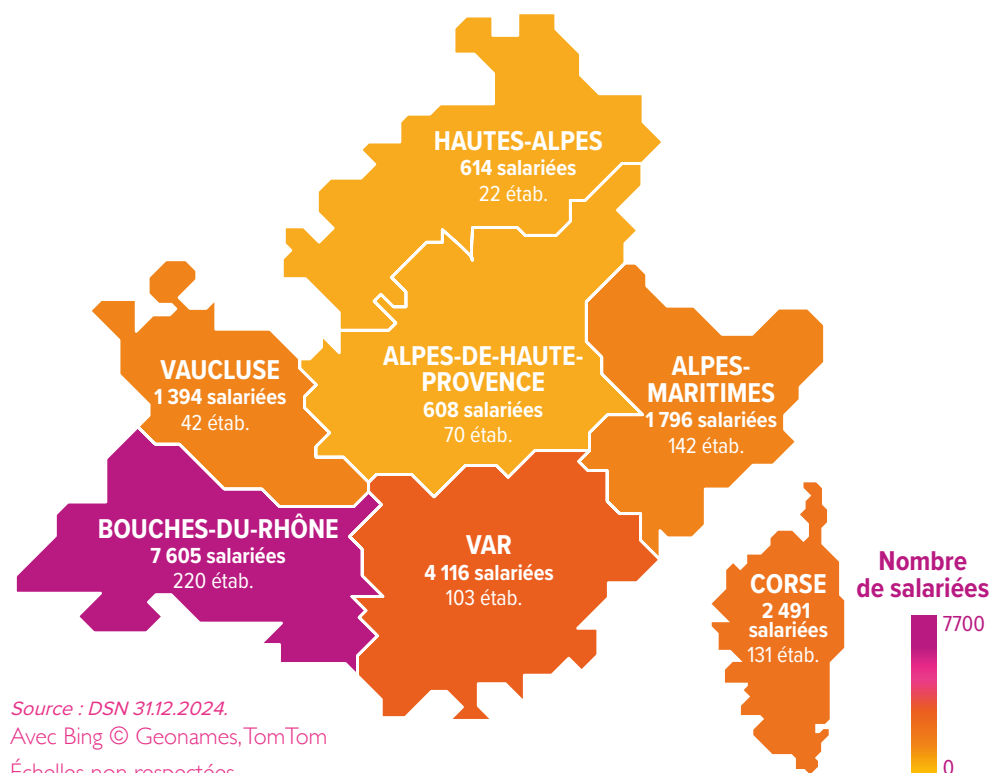


Source : DARES 13.12.2023 - Enquête auprès des structures 2024

La proportion d'établissements implantés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse représente 9 % de l'ensemble des établissements de la Branche, avec 599 établissements.

Le département des Bouches-du-Rhône (7 605 salariées) est le plus important pourvoyeur d'emploi de l'aide à domicile dans la région.

Les structures de 50-299 salariées comptabilisent 36 % des effectifs de l'aide à domicile de la région. Les structures de 300 salariées et plus emploient 21 % des effectifs régionaux et les structures de moins de 11 salariées en emploient 4 %.



Source : DSN 31.12.2024.
Avec Bing © Geonames, TomTom
Échelles non respectées

LES SALARIÉES DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse comptabilise 10 % des effectifs globaux de la Branche (contre 9 % en 2021), avec 18 625 salariées.

La proportion de CDI s'accroît par rapport à 2021 en passant de 89 % à 91 %. Le temps de travail tend à baisser, le taux de contrats à temps complet passant de 46 % à 34 %, mais reste supérieur au niveau national (27 %).

CDD		CDI		TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL	
RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL
9 %	11 %	91 %	89 %	34 %	27 %	66 %	73 %

Source : DSN 31.12.2024

LA RÉPARTITION DES ÂGES DES SALARIÉES



Source : DSN 31.12.2024 – Enquête auprès des salariés 2024

La moyenne d'âge des salariées augmente en passant de 44,5 ans en 2021 à 46 ans en 2024, se rapprochant ainsi du niveau national (46,8 ans). La part de salariées de 55 ans et plus s'accroît (27 % en 2021 et 33 % en 2024, 30 % au niveau de la Branche), alors que la part des salariées de moins de 30 ans diminue (de 25 % à 12 %).



46 ANS

Âge moyen des salariées en emploi

46 ANS

Âge moyen des salariées en CDI

48 ANS

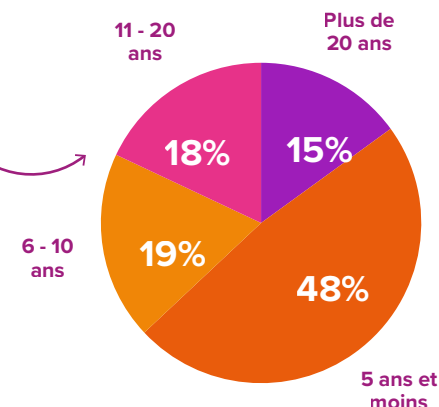
Âge moyen des salariées en CDD

L'ANCIENNETÉ DANS LE MÉTIER

(dans et hors Branche de l'aide à domicile)

8,1 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans le métier

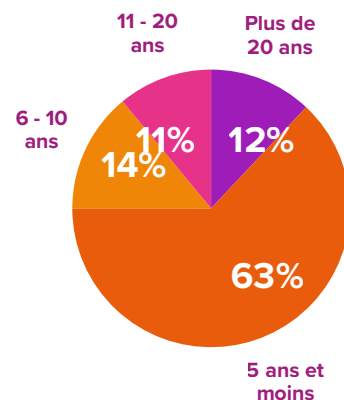


Source : Enquête auprès des salariés 2024

L'ancienneté moyenne des salariées dans le métier est de 8,1 ans, soit une moyenne inférieure à celle du niveau national (9,8 ans). La région connaît un certain dynamisme en matière d'entrée dans les métiers de l'aide à domicile avec une hausse des salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté (de 29 % en 2021 à 48 % en 2024) et une légère diminution des salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté (de 17 % à 15 %).

L'ANCIENNETÉ DANS LA STRUCTURE

(uniquement en CDI)



6,4 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans la structure

Source : Enquête auprès des salariés 2024

L'ancienneté moyenne des salariées dans la structure est de 6,4 ans (8,5 ans au niveau national). Le taux de salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté augmente (de 47 % à 63 %, soit un taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 46 %). La part de salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté augmente (de 9 % à 12 %).



LES PRINCIPAUX MÉTIERS

(estimation des effectifs sur la base du questionnaire structure)

12 506

221 582



Aide à domicile



AVS



Aide soignant

LES PROJETS DE RECRUTEMENT DE LA RÉGION

91 %

des entreprises envisagent
de recruter en 2025
91 % au national

MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

- Accompagnante éducative et sociale
- Animatrice petite enfance
- Intervenante aide à domicile

5 380*

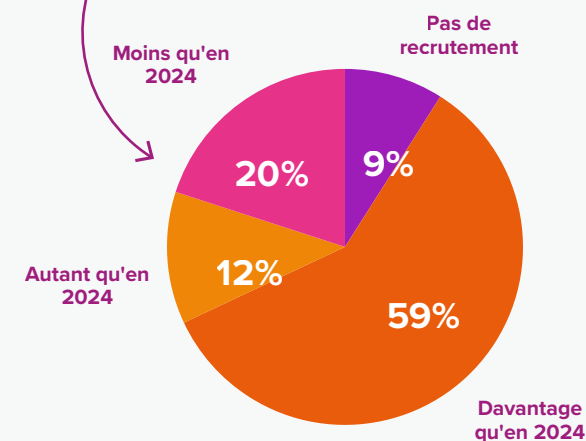
Projet de recrutement
10 % du national

PROJETS DE RECRUTEMENT

- 90 % jugés difficiles
(82 % au national)
- 12 % contrats à durée déterminée
(13 % au national)

* Estimation basée sur la BMO, les données DARES et les indications de la Branche de l'aide à domicile.

Recrutements envisagés en 2025



Sources : Enquête auprès des employeurs / Estimation des besoins à partir de l'enquête BMO Pôle Emploi 2025 / Baromètre Emploi-Formation Uniformation 2025.





FORMATION	DÉPENSES 2024	ÉVOLUTION 2021-2024	NB STAGIAIRES 2024	ÉVOLUTION 2021-2024
Ensemble des dispositifs	6 785 696 €	+ 29 %	11 667	+ 6 %
Alternance	1 926 527 €	+ 72 %	264	- 4 %
• En contrat d'apprentissage			102	- 19 %
• En contrat de professionnalisation			74	- 9 %
• Autre (Pro-A, aide financière tutorat...)			88	+ 31 %

Les besoins de main-d'œuvre sont prégnants dans la région puisque **91 % des structures envisagent de recruter en 2025**, dont 59 % davantage qu'en 2024. Ces recrutements concernent majoritairement les accompagnantes éducatives et sociales, les animatrices petite enfance et les intervenantes aide à domicile. Les structures sont toutefois **90 % à anticiper des difficultés de recrutement**.

CO-FINANCEMENT (FONDS MUTUALISÉS BRANCHE ET ESSENTIELLEMENT FONDS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE – CNSA)	2024	ÉVOLUTION 2021-2024
Dépenses	2 689 755 €	+ 1 %
Nombre de stagiaires	5 655	+ 20 %
Nombre d'heures total	78 043	+ 7 %

La mobilisation de la formation est en augmentation en 2024 (+ 29 % en dépenses, + 6 % en nombre de stagiaires). **Les dépenses au titre de l'alternance augmentent** (1 926 527 € en 2024, contre 1 121 004 € en 2021), mais le **nombre de stagiaires formés baisse de 4 %** (264 stagiaires, contre 274 stagiaires en 2021). Cette diminution est imputable au contrat d'apprentissage (de 126 à 102 stagiaires) et au contrat de professionnalisation (de 81 à 74 stagiaires), puisque les autres dispositifs d'alternance (Pro-A...) voient, au contraire, le nombre de stagiaires augmenter (de 67 à 88 stagiaires). La formation des salariées est soutenue par **les co-financements qui ont augmenté de 1 % en termes de dépenses** (2 668 358 € en 2021) **et de 20 % en termes de stagiaires** (4 701 stagiaires en 2021).

L'aide à domicile est un pilier essentiel de notre société. Pour relever les enjeux identifiés, il est indispensable de renforcer la coopération entre acteurs, d'investir dans la formation et d'innover pour garantir un service humain de qualité et performant.

